



## Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 juin 2021

<u>Présidence</u>	:	M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	:	31
<u>Auditeur(s) sans droit de vote</u>	:	Mme Elsa Gamboni, secrétaire communale

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrice Jordan, Syndic, salue les personnes présentes et déclare ouverte la première assemblée de la législature.

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 21 du 28 mai 2021, affichage au pilier public et parution dans le journal communal « Vaulruz.ch » selon la loi sur les communes, avec le tractanda suivant :

### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mars 2021

*Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : [www.vaulruz.ch](http://www.vaulruz.ch)*

### 2. Octroi de délégations de compétences au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières

### 3. Reconstitution des commissions (article 96 LCo)

- 3.1 Nomination des membres de la Commission financière
- 3.2 Nomination des membres de la Commission d'aménagement
- 3.3 Nomination des membres de la Commission des naturalisations

### 4. Décision du mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2021-2026

### 5. Investissements

- 5.1 Remplacement d'une conduite communale d'eau potable secteur les Ponts d'Avau
- 5.2 Construction d'une route d'accès à la parcelle 1024 RF
- 5.3 Assainissement du chauffage de la halle de gym

### 6. Divers

M. Jordan excuse Mme Grand Sciotto, administratrice des finances, M. Pierre Gremaud, président de la commission financière ainsi que M. Philippe Risse, membre de la commission financière. M. Bernard Chatelan, conseiller communal, participe à une séance intercommunale, il nous rejoindra en cours d'assemblée.

L'assemblée est enregistrée et il n'y a pas d'auditeur n'ayant pas le droit de vote dans la salle, mis à part Mme Gamboni, secrétaire communale. M. Jordan demande s'il y a des questions ou remarque au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour, ce n'est pas le cas.

M. Patrice Jordan nomme Mme Yvonne Gobet et M. Willy Carrel en tant que scrutateur.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 31 mars 2021**

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable de cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité. M. Jordan remercie Mme Gamboni pour la prise de ce procès-verbal.

### **2. Octroi de délégations de compétences au Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières**

M. Jordan informe que le Conseil communal peut être amené à traiter des transactions mineures lors de modification de tracé de route, ou d'autres infrastructures. Pour ce faire, il demande à l'assemblée communale le pouvoir de céder du terrain par exemple, sans avoir à convoquer une assemblée communale extraordinaire, pour un montant n'excédant pas CHF 50'000.00. Cette délégation n'est pas demandée pour toute la durée de la législature mais jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement sur les finances communales le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce règlement sera présenté à l'assemblée communale d'automne.

Il n'y a pas de question, M. Jordan soumet cette demande au vote. L'assemblée valide à l'unanimité cette demande d'octroi de délégation de compétence.

### **3. Reconstitution des commissions (article 96 LCo)**

M. Jordan rappelle que la loi sur les communes, à son article 96, stipule que les membres de ces 3 commissions communales doivent être élus par l'assemblée communale de la nouvelle législature.

#### **3.1 Nomination des membres de la Commission financière**

A la suite de l'élection de M. Jean-Bernard Erni au Conseil communal, une place au sein de la Commission financière était à repourvoir.

Le Conseil communal propose les candidatures suivantes :

- Dominique Gobet
- Pierre Gremaud
- Eléonore Pasquier
- Philippe Risse
- Michel Savary

Il n'y a pas d'autre proposition.

Les citoyennes et citoyens présents élisent, par bulletin secret, les membres de cette commission, sur la base de la proposition du Conseil communal, comme suit :

Bulletins enregistrés et valables : 31

Ont obtenu des voix :

- |                     |    |
|---------------------|----|
| • Dominique Gobet   | 31 |
| • Pierre Gremaud    | 31 |
| • Eléonore Pasquier | 31 |
| • Philippe Risse    | 31 |
| • Michel Savary     | 31 |

M. Jordan félicite les nouveaux membres de cette commission pour leur élection et leur souhaite plein succès dans cette fonction.

### **3.2 Nomination des membres de la Commission d'aménagement**

Deux membres de cette commission ont émis le vœu d'être remplacés, il s'agit de M. Thierry Dafflon et M. Blaise Genoud. Le Conseil communal les remercie pour tout le travail effectué.

Le Conseil communal propose les candidatures suivantes :

- Anne-Marie Borcard
- Michel Chollet
- Géraldine Dafflon
- Firmino de Andrade Guerra
- Eugénie Rouiller

Il n'y a pas d'autre proposition.

Les citoyennes et citoyens présents élisent, par bulletin secret, les membres de cette commission, sur la base de la proposition du Conseil communal, comme suit :

Bulletins enregistrés et valables : 31

Ont obtenu des voix :

- |                             |    |
|-----------------------------|----|
| • Anne-Marie Borcard        | 31 |
| • Michel Chollet            | 31 |
| • Géraldine Dafflon         | 31 |
| • Firmino de Andrade Guerra | 31 |
| • Eugénie Rouiller          | 31 |

M. Jordan félicite les nouveaux membres de cette commission pour leur élection et leur souhaite également plein succès dans cette tâche.

### **3.3 Nomination des membres de la Commission des naturalisations**

Pour cette commission, au vu du très faible nombre de dossiers à traiter par législature (aucun pour 2016-2021), le Conseil communal propose de représenter lui-même cette commission. M. Michel Geinoz faisait partie de cette commission car il avait accepté de terminer ce mandat malgré sa démission du Conseil communal. M. Geinoz a informé le Conseil communal qu'il ne souhaitait pas se représenter pour cette commission sauf s'il y avait besoin d'une personne supplémentaire. Ce n'est pas le cas. M. Jordan remercie M. Geinoz.

Le Conseil communal propose les candidatures suivantes :

- Alexandre Borcard
- Claude Bovigny
- Bernard Chatelan
- Valérie Deschenaux
- Jean-Bernard Erni
- Patrice Jordan
- Jean-Pierre Valiante

Il n'y a pas d'autre proposition.

Les citoyennes et citoyens présents élisent, par bulletin secret, les membres de cette commission, sur la base de la proposition du Conseil communal, comme suit :

Bulletins enregistrés et valables : 31

Ont obtenu des voix :

- Alexandre Borcard 31
- Claude Bovigny 31
- Bernard Chatelan 31
- Valérie Deschenaux 31
- Jean-Bernard Erni 31
- Patrice Jordan 31
- Jean-Pierre Valiante 31

Le Conseil communal remercie les citoyens et citoyennes pour leur confiance.

#### **4. Décision du mode de convocation des assemblées communales pour la période législative 2021-2026**

M. Jordan rappelle que l'article 12 al. 1bis de la loi sur les communes prévoit que « l'assemblée communale, décide, lors de la première séance de la période administrative, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages) ».

Comme par le passé, le Conseil communal propose donc à l'assemblée communale de procéder comme suit pour les convocations :

- parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg 10 jours au minimum avant la date de l'assemblée ;
- affichage au pilier public ;
- parution dans le journal d'information communal Vaulruz.ch, au minimum 10 jours avant la date de l'assemblée.

Il n'y a pas d'autre proposition. Les citoyennes et les citoyens approuvent à l'unanimité, ce mode de convocation.

#### **5. Investissements**

##### **5.1 Remplacement d'une conduite communale d'eau potable secteur les Ponts d'Avau**

M. Jordan donne la parole à M. Valiante, conseiller communal responsable de l'eau potable. M. Valiante informe que cette demande fait suite à des travaux qui ont eu lieu en 2018, déjà dans ce secteur. Le Conseil communal demande l'autorisation d'investir pour travailler en même temps que le Groupe E. Cette entreprise va ouvrir le secteur pour mettre des conduites électriques et la commune a la possibilité d'utiliser les mêmes fouilles pour remplacer nos conduites d'eau potable. Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire de CHF 150'000.00 et le solde de CHF 160'000.00 par les liquidités courantes. Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter cet investissement et son financement.

Il n'y a pas de question relative à cet investissement.

M. Jordan donne la parole à M. Savary de la commission financière pour la lecture du préavis de la commission.

Remplacement d'une conduite communale d'eau potable secteur les Ponts d'Avau et son financement : coût de l'investissement CHF 310'000.00. Cet investissement sera financé par emprunt bancaire de CHF 150'000.00 et par les liquidités courantes pour CHF 160'000.00. La Commission financière donne, à l'unanimité des membres présents, un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Savary et soumet cet investissement au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

## **5.2 Construction d'une route d'accès à la parcelle 1024 RF**

M. Jordan donne la parole à M. Borcard, conseiller communal responsable des routes. Le Conseil communal propose la construction d'une route en parallèle au parking du bâtiment édilitaire afin de pouvoir desservir la parcelle 1024 RF appartenant à la société Bluegum SA. Ces travaux se montent à CHF 175'000.00. La société Bluegum SA participera à cet investissement pour un montant de CHF 40'000.00. La part communale restante, soit CHF 135'000.00, sera financée par les liquidités courantes. Pour information, la route initialement prévue avait une largeur de 5 mètres, la Société Bluegum SA a demandé s'il était possible de la construire à 5.70 mètres avec un trottoir. C'est pour cette raison que le propriétaire participe à la construction de cette route d'accès. Une vision locale avait également été organisée avec M. Sauterel du service des lacs et cours d'eau. Ce dernier a validé la faisabilité du projet avec quelques restrictions au niveau de la distance du cours d'eau et des pentes à respecter. À noter qu'un investissement pour la création de cette route avait déjà été approuvé par les citoyens de Vaulruz lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2007. Compte tenu des modifications apportées à ce projet, le Conseil communal vous propose une nouvelle fois d'accepter cet investissement.

Mme Georgette Bussard demande quel est le domaine d'activité de l'entreprise Bluegum SA. Cette société est un investisseur, les locaux seront loués. Le projet exact n'est pas défini mais la commune doit construire une route d'accès à la parcelle.

Mme Eugénie Rouiller demande pourquoi la commune construit une route d'accès pour une parcelle qui n'est pour le moment pas construite. M. Jordan lui répond que le projet de l'entreprise Bluegum SA avance et que pour le moment, la commune demande l'accord de l'assemblée avant de pouvoir poursuivre les démarches qui sont la mise à l'enquête de la route et sa construction. Nous devons être prêts avec notre projet dès que l'entreprise aura son permis de construire. Cette route n'empiète pas sur la place des pompiers.

M. Jordan donne la parole à M. Savary de la commission financière pour la lecture du préavis de la commission.

Construction d'une route d'accès à la parcelle 1024 RF et son financement : coût de l'investissement CHF 175'000.00. Cet investissement sera financé par la participation de la société Bluegum SA pour CHF 40'000.00 et par les liquidités courantes pour CHF 135'000.00. La Commission financière donne, à l'unanimité des membres présents, un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Savary et soumet cet objet au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

## **5.3 Assainissement du chauffage de la halle de gym**

M. Jordan donne la parole à M. Bernard Chatelan, responsable, à l'époque, du bâtiment de la halle de gym. Notre installation datant de 1994 arrive en fin de course après 26 ans de loyaux services. En 2012,

la direction de l'aménagement du territoire nous avait informé que notre installation ne répondait plus aux normes. Elle nous a donné 10 ans pour nous mettre en conformité. Cette échéance arrive en 2022. Au vu des problèmes dans le foyer, des transmissions d'alarmes, des vannes et commandes électriques, nous proposons une nouvelle installation conforme aux exigences. Il faut imaginer que nos employés communaux doivent durant l'hiver passer tous les jours contrôler que la chaudière fonctionne correctement car les transmissions d'alarme ne fonctionnent pas. Des réparations provisoires coûteraient entre CHF 25'000.00 et CHF 30'000.00. D'autre part, nous profitons de supprimer le brûleur à mazout qui doit impérativement être enlevé. Avec la nouvelle installation, un tampon de 4'000 litres va être ajouté. En 2019, nous avons consommé 16'000 kWh pour ce bâtiment et 15'000 kWh en 2020. Grâce à la nouvelle installation, nous économiserons 1/3 d'électricité.

Il n'y a pas de question, M. Jordan donne la parole à M. Savary de la commission financière pour la lecture du préavis de la commission.

Assainissement du chauffage de la halle de gym et son financement : coût de l'investissement CHF 150'000.00. Cet investissement sera financé par les liquidités courantes pour CHF 150'000.00. La Commission financière donne, à l'unanimité des membres présents, un préavis favorable à cet investissement et à son financement.

M. Jordan remercie M. Savary et soumet cet objet au vote. Cet investissement est accepté à l'unanimité.

## **6. Divers**

### **Informations générales**

A la suite de son assermentation, le Conseil communal s'est immédiatement mis au travail à raison d'une séance par semaine le lundi avec en plus les séances intercommunales propres à chaque dicastère. Après les vacances, un plan de législation sera établi mentionnant les priorités par dicastères. Rassurez-vous, le travail ne manque pas et nous sommes tous bien occupés. Tout se déroule dans un excellent esprit et une bonne ambiance. En ce qui concerne la pandémie, nous espérons que la situation va rapidement s'améliorer mais nous devons rester prudents. Les locations ont repris à la cabane des Tourbières mais uniquement aux conditions émises par le Conseil fédéral. Les travaux de réfection de la route des 3 moineaux ont débuté, ils devraient être terminés d'ici fin juillet. Durant cette période, M. Jordan demande d'éviter que les citoyens et citoyennes se rendent sur cette route avec leur véhicule.

Les numéros et adresse mail des conseillers communaux ont été publiés dans le dernier journal communal et son également en ligne sur notre site internet. Le Conseil communal est à l'écoute de chacun en cas de questions ou de problème.

Le restaurant de l'hôtel de ville a ouvert, nous avons eu de bons échos. De plus, l'entente entre la commune et les nouveaux tenanciers est très bonne.

Cet automne auront lieu les élections cantonales. M. Jordan informe qu'après 20 ans au Grand Conseil et 4 législatures complètes, il ne sera pas candidat pour un nouveau mandat.

M. Jordan demande s'il y a des questions ou remarques.

### **Passage piétons devant le Denner**

Mme Thérèse Vionnet informe que le passage pour piétons situé en face du Denner est dangereux. La situation est compliquée entre le passage piétons, la route qui va vers le Denner et la route qui mène à la déchetterie. Sans compter les voitures qui doublent à cet endroit.

Le Conseil communal prend note de cette remarque et en rediscutera.

### **Chalet des Ciernes**

M. Michel Chollet remercie le Conseil communal, les employés communaux et les citoyens pour les investissements d'amenée d'eau et d'électricité au chalet des Ciernes. C'est un grand luxe de traire sans génératrice, le calme est revenu. C'est également un luxe de pouvoir ouvrir le robinet et avoir l'eau chaude qui coule.

M. Jordan remercie M. Chollet et lui souhaite plein succès avec sa nouvelle installation.

### **Déchetterie communale – déchets encombrants**

M. Guy Dunand demande s'il ne serait pas judicieux d'avoir une aide le samedi pour aider M. Fasel lors du contrôle de la benne des déchets encombrants. Il précise que M. Fasel fait du très bon travail mais qu'il ne peut pas tout faire. Quand il est monopolisé vers d'autre benne, certains citoyens en profitent pour jeter n'importe quel type de déchets dans la benne des déchets encombrants.

M. Jordan donne la parole à M. Borcard. M. Borcard a fait les mêmes constatations que M. Dunand. Il s'agit effectivement de la benne « sensible ». Un jeune étudiant vient d'être engagé pour aider M. Fasel. Cette benne pose effectivement des problèmes.

M. Dunand précise qu'il faut pouvoir tenir tête à ces personnes car certaines d'entre elles ne restent pas toujours polies.

M. Borcard relève qu'à Vaulruz nous avons la chance de pouvoir aller à la déchetterie avec à peu près tous types de déchets, ce n'est pas payant en sus. Si tout le monde joue le jeu, cela pourra rester ainsi. Dans le cas contraire, des réflexions devront être faites sur la possibilité de faire différemment.

M. Jordan profite de remercier M. Frédéric Fasel pour son travail tout au long de l'année. Le Conseil communal se rend bien compte que ce n'est pas facile.

M. Jordan clôt la séance à 20h45 et remercie les participants pour leur présence et le respect des normes sanitaires. Il souhaite à toutes et tous un bel été et remercie également l'ensemble du personnel communal et les membres du Conseil communal pour leur travail.

La secrétaire

Elsa Gamboni



Le président

Patrice Jordan

